



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

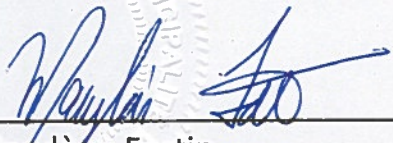
QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, situé à l'adresse ci-haut mentionné, selon les modalités suivantes :

- Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 12h45 à 16h00;
- Le vendredi de 8h30 à 12h00

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 14^{ième} jour du mois de février 2025.


Marylène Fortin,
Greffière-trésorière adjointe